

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 24/10/2023 à 19 H 30

Convocation du 17 octobre 2023

Présents	Absents excusés
Francis SURNON (FS) – Maire et Président Serge PUYPE (SP) – 1 ^{er} adjoint Pascale CLEYET (PC) - 2 ^{ème} adjointe/secrétaire de séance Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal Karine VEGNANT (KV) – conseillère municipale Christian NOYER (CN) - conseiller municipal Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal	Yann VIGOUROUX – conseiller municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h36 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 10 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

- > Approbation PV du CM du 5 juillet
- > CAUE avenant 1 à la convention d'accompagnement : stratégie végétale pour le réaménagement du village
- > Approbation marché maîtrise œuvre espaces publics étude diagnostic stratégie végétale pour le réaménagement du village
- > Convention occupation précaire terres agricoles «les Charrières» avec Amélie MATHIES
- > Virement de crédits pour acquisitions parcelles Garçon
- > SYCLUM convention redevance spéciale ordures ménagères
- > Subvention de 160 € As Boules pour le Challenge de la Municipalité
- > Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- > Demande subvention école Parmilieu pour voyage scolaire de 4 jours St Nectaire

Questions diverses :

- > Compte rendu des diverses réunions
- > Informations diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Validation du PV du Conseil Municipal du 05/07/2023 :

Le PV est validé à l'unanimité.

CAUE avenant 1 à la convention d'accompagnement : stratégie végétale pour le réaménagement du village

Le 16 mai 2023, signature de la convention d'accompagnement avec CAUE concernant la mission pour un prédiagnostic. L'intervention est gratuite mais la suite est la mission d'accompagnement pour le choix d'un paysagiste-concepteur. Un avenant a donc été rédigé et fait l'objet d'une contribution financière, pour un montant de 1120 €.

Délibération n° 20-2023 : pour à l'unanimité

Approbation marché maîtrise œuvre espaces publics étude diagnostic stratégie végétale pour le réaménagement du village

M. Le Maire rappelle la consultation de gré à gré (marché inférieur à 40 000 € HT) auprès de 3 concepteurs paysagistes.

L'agence retenue est l'agence RACINES avec une note de 91/100.

Délibération n° 21-2023 pour autoriser M. Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la sarl Agence RACINES pour un montant de 14 450 € HT : pour à l'unanimité

Convention occupation précaire terres agricoles « les Charrières » avec Amélie MATHIES

Amélie MATHIES est intéressée par la location des parcelles n° 249/250 et 251 : une convention d'occupation précaire de terres agricole a été rédigée, pour une durée de 1 an à compter du 31/12/2023 avec tacite reconduction pour un montant de 58,62 € par an payable à terme échu.

Délibération n° 22-2023 : pour 9 - Mme VEGNANT s'étant retirée pour ce point seulement à l'ordre du jour

Virement de crédits pour acquisitions parcelles Garçon

Le compte 21 sera augmenté de 60 000 € et le compte 23 sera diminué de 60 000 €.

Délibération n° 23-2023 : pour à l'unanimité.

SYCLUM convention redevance spéciale ordures ménagères

les déchets assimilables aux ordures ménagères sont les déchets résiduels après tri des recyclables, encombrants ou produits dangereux. Les quantités des déchets présentées à la collecte seront définies par la production de déchets irrégulière, coût du service par litre de déchet pour 2023 : 0,036 € HT

Délibération n° 24-2023 : pour à l'unanimité

Subvention de 160 € As Boules pour le Challenge de la Municipalité

Le challenge a eu lieu en août et proposition de verser une subvention exceptionnelle, pour rembourser les lots qui ont été achetés par l'association des Boules.

Délibération n° 25-2023 : pour à l'unanimité

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature M57 va remplacer la M14.

Délibération n° 26-2023 : pour à l'unanimité

Demande subvention école Parmilieu pour voyage scolaire de 4 jours St Nectaire

Une subvention exceptionnelle est demandée par l'école de Parmilieu pour un voyage de 4 jours pour les CM. Nous proposons une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Délibération n° 27-2023 : pour à l'unanimité

Sujets divers :

La municipalité de Montalieu-Vercieu nous invite au 101^e anniversaire à la cérémonie d'inauguration du monument aux morts : CN volontaire.

Le SYCLUM propose une formation «Prévention et gestion des espaces verts à l'échelle d'une commune» à Rochetoirin, le 28 novembre : Serge et Daniel participeront

Une lettre a été envoyé à M. CHAZOT, qui a acheté un terrain de l'autre côté du Furon vers le Thiome, pour l'informer que certains de ses arbres penchent dangereusement.

Suite à une convention avec la MFR de St André le Gaz, Evan Richarte est en stage d'observation jusqu'au 6 novembre.

Le 6/11 à Roche Plage : lancement officiel du téléthon à Morestel

JS est allé à la Préfecture concernant le lancement de l'EPR2 : la centrale du Bugey a été retenue. Le planning porterait sur des travaux préparatoires de 2027 à 2033, une construction de 2034 à 2040 et une mise en service en 2041.

Fin de séance à 20h50.

Prochain conseil municipal : le 21 novembre 2023

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 21/11/2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

Francis SURNON

Pascale CLEYET



